

COMMUNE DE CHAVANOZ

Isère

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021 COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL - 19.10.2021.C.R

Présents : R. DAVRIEUX, M.MAS, M.CROLLARD, F.ORTEGA, P.COSTA, N.AMIRAT, C.PONCET, F.VIAL-TOURTET, I.DESFONTAINES, F. GHEMARI,E.ALLAROUSSE, T.MILLAT, K.GARDON, I.BLEIN, F.MIRAMON, B.CIZERON, M.FULLY, M.ROSSILLON.

Excusés :

- Paul MONTOYA donne pouvoir à monsieur Roger DAVRIEUX,
- Patrick BAY donne pouvoir à madame Cristèle PONCET,
- Saïd SASSOUI donne pouvoir à monsieur Michel CROLLARD,
- Mouloud LAZIRI donne pouvoir à madame Fouziya GHEMARI,
- Laurence LEBLOIS donne pouvoir à madame Mylène MAS,
- Richard GOY donne pouvoir à monsieur Pascal COSTA,
- CHAREYRON Amandine donne pouvoir à madame Nadia AMIRAT,
- ROBLETTE Ludovic donne pouvoir à madame Martine FULLY,
- ANGEI Marie donne pouvoir à monsieur Marc ROSSILLON.

Secrétaire de séance : Cristèle PONCET

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2021

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLU : DETERMINATION DES OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION

A l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- de prescrire la révision du PLU de la commune,
- de déterminer les objectifs à poursuivre,
- de définir les modalités de la concertation.

PERSONNEL COMMUNAL : REMUNERATION COMPLEMENTAIRE (13EME MOIS PARTIEL)

A l'unanimité, le conseil municipal a fixé la rémunération complémentaire pour 2021 pour les agents communaux.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE POSTES

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de modifier :

- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique territorial.
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique territorial.
- Deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

ADHESION AU CONTRAT DE FOURNITURES DE TITRES RESTAURANT : MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé :

- d'adhérer au contrat cadre mutualisé du Centre de Gestion de l'Isère. La durée du contrat est de 4 ans.
- De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 6 €.
- De fixer la participation de la commune à 50 % de la valeur faciale du titre.

MISE EN CONFORMITE DU SEUIL DU PONT D'ASNIERES : CONVENTION DE MANDAT AVEC L'EPAGE DE LA BOURBRE

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé :

- de donner mandat à l'EPAGE de la Bourbre pour assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement et de mise en conformité du seuil du Pont d'Asnières.
- D'autoriser le maire à signer la convention de mandat avec l'EPAGE de la Bourbre.

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de reconduire avec la SPA la convention de fourrière pour l'année 2021.

Le coût annuel est fixé à 0,80 € par habitant.

PLAN DE RELANCE – CONTINUITE PEDAGOGIQUE – SOCLE NUMERIQUE DES ECOLES ELEMENTAIRES : CONVENTIONNEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention de financement pour l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Plan de relance économique de la France 2020-2022.

Le montant de la subvention s'élève à 57 496 €.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 00.